

Taveyanne

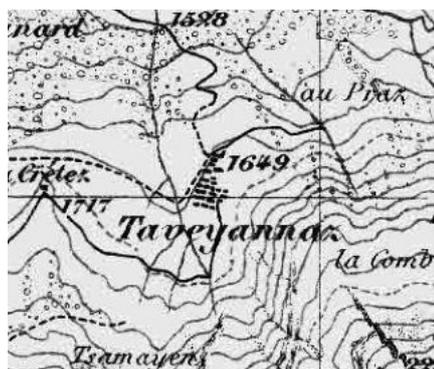
Commune de Gryon, district d'Aigle, canton de Vaud

ISOS
Ortsbilder®

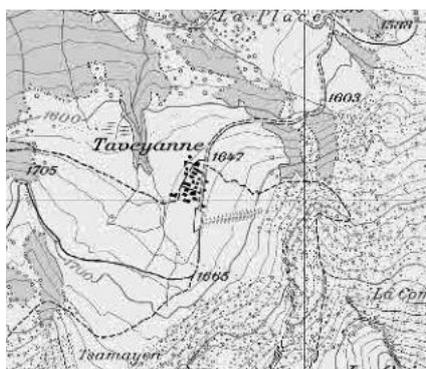


Photo aérienne Bruno Pellandini 2008, © OFC, Berne

Estivage très homogène établi sur le flanc d'un cirque rocheux, avec bâti organisé selon deux chemins en V, reliés par dessertes transversales. Regroupement d'une trentaine de chalets en madriers couverts en tavillons. Ensemble vierge de constructions liées au tourisme.



Carte Siegfried 1880



Carte nationale 2010

Cas particulier



☒☒☒	Qualités de situation
☒☒☒	Qualités spatiales
☒☒☒	Qualités historico-architecturales

Taveyanne
Commune de Gryon, district d'Aigle, canton de Vaud



1



2



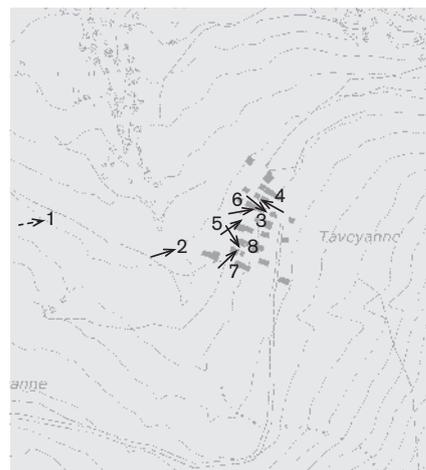
3



4



5



Base du plan: PB-MO 1: 5 000, Etabli sur
la base des données cadastrales,
© Géodonnées Etat de Vaud
Emplacement des prises de vue 1: 10 000
Photographies 2013 : 1-8



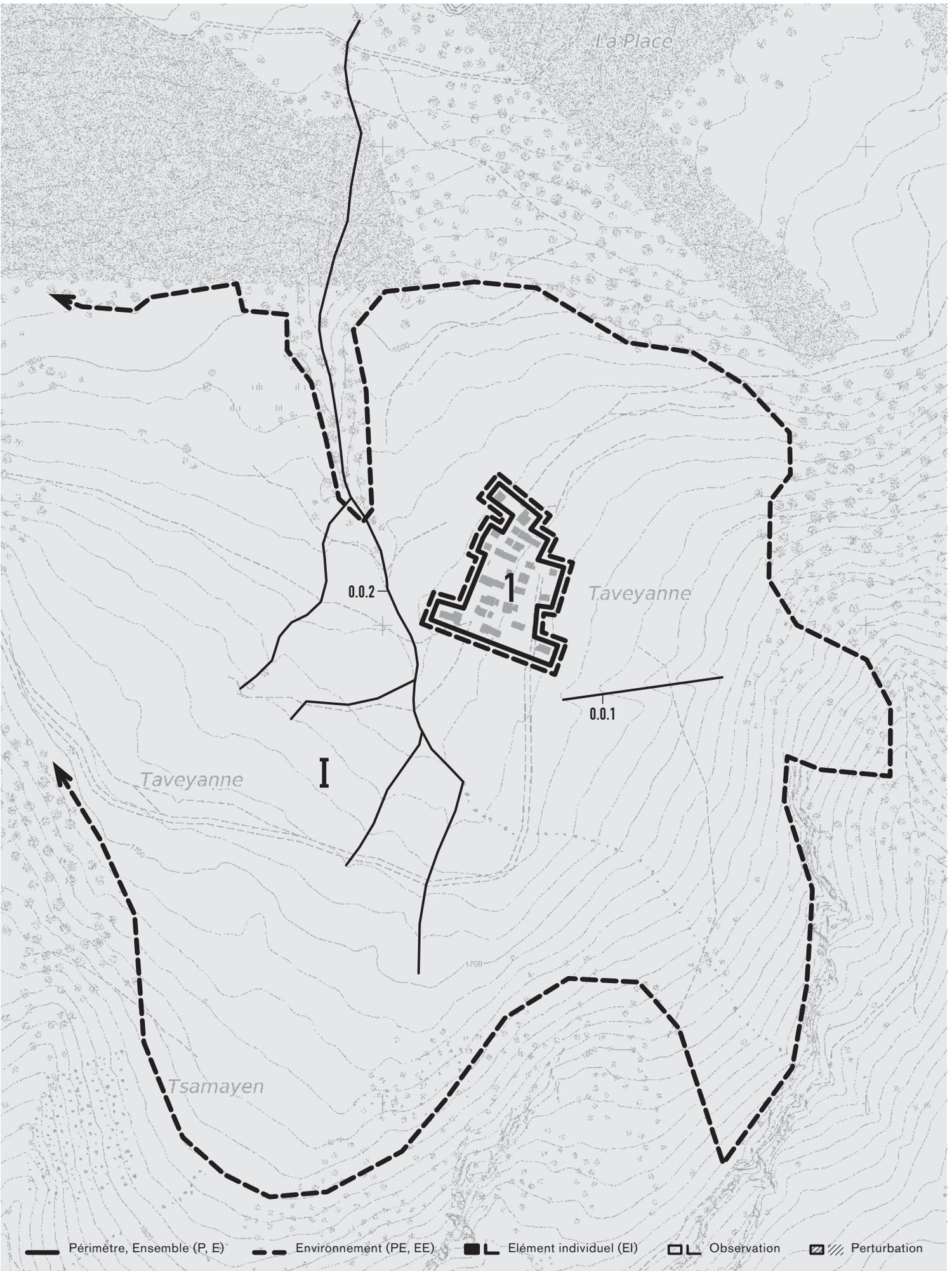
6



7



8 Le Coin et Rochers du Van en arrière-plan



**P Périmètre, E Ensemble, PE Périmètre environnant,
EE Echappée dans l'environnement, EI Elément individuel**

Type	Numéro	Désignation	Catégorie d'inventaire	Qualité spatiale	Qualité hist.-arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	Perturbation	Photo n°
P	1	Groupement d'alpage de Taveyenne dont la structure est conditionnée par deux routes en terre battue formant un V reliées entre elles par des dessertes perpendiculaires ; constructions individuelles ou regroupées en contiguïtés, faites de madriers et couvertes en tavillons, reconstr. après un incendie survenu en 1719	A	×	×	×	A			1-8
EE	I	Pâturage de l'alpage établi dans un cirque à la fin du massif des Diablerets	a			×	a			1-3,6,8
	0.0.1	Pare-avalanche constitué par un vaste remblai aménagé suite à la destruction de la forêt protectrice par une avalanche en 1975						o		1
	0.0.2	Cours du torrent et de trois affluents prenant leur source au-dessus de Taveyenne et se jetant dans la Gryonne						o		1

Développement de l'agglomération

Histoire et évolution du site

Taveyenne se trouve à l'extrémité ouest du massif des Diablerets, à une altitude d'environ 1650 mètres. Cet estivage constitue le dernier niveau du système d'exploitation agricole étagé de la commune de Gryon, l'habitat principal étant localisé vers 1000 mètres et l'exploitation de la vigne étant pratiquée à la base du versant adret de la vallée du Rhône, à Fenalet-sur-Bex et dans ses environs.

Le nom de Taveyenne tirerait son origine de Taves, signifiant tavillon dans le patois local, matériau qui couvre l'ensemble des toitures des chalets ; on rencontre ce nom sous la forme Taviglianaz au 18^e siècle. La première mention de l'estivage date de 1270, lorsque l'Abbaye de Saint-Maurice racheta à un propriétaire privé un huitième du pâturage, avant de poursuivre sa politique d'achat et de posséder l'ensemble du territoire au 15^e siècle. Les documents officiels ne mentionnent depuis lors pas d'autre propriétaire. Un acte de 1439 accorda un droit d'alpage aux habitants de Gryon moyennant le versement d'une redevance à l'Abbaye. Ce n'est qu'en 1804 que la commune s'affranchit de celle-ci par le paiement d'une contribution unique.

Le 13 juillet 1719, vers quatre heures du matin, un incendie, certainement d'origine criminelle, détruisit Taveyenne et, trois heures plus tard, la localité de Gryon. Reconstitué traditionnellement en madriers, l'alpage comptait 57 maisons selon le plan cadastral de 1781, et 42 en 1846 ; il en reste aujourd'hui un peu plus d'une trentaine. Le pâturage était mis à la disposition des paysans, chacun étant propriétaire de son chalet, dont il assumait l'entretien. L'alimentation en eau était vraisemblablement assurée grâce au captage des sources du voisinage. Les documents cadastraux et les éléments conservés ne permettent pas de déterminer si des fromages étaient alors confectionnés de manière individuelle dans les chalets ou s'ils l'étaient dans une construction spécifique dévolue à cette activité. L'introduction de la recette du gruyère, vers le 16^e siècle, nécessita toutefois le regroupement des productions pour obtenir la quantité

de lait nécessaire à la fabrication de gros fromages. A cet effet, on utilisait une construction spécifique appelée « chalet » qui aurait pu se trouver, dans le cas de Taveyenne, à l'entrée nord du site, en contrebas de la route, dans l'actuel restaurant d'alpage.

Sur la carte Siegfried publiée en 1880, les chalets sont répartis comme aujourd'hui, même s'ils étaient plus nombreux, surtout dans la partie inférieure du site. Le groupement est desservi par deux itinéraires, l'un venant de Gryon par un tracé longeant le bas du versant oriental de la vallée de la Gryonne et gravissant la pente au nord par un chemin décrivant trois lacets, l'autre, plus direct, arrivant depuis les Frasses et traversant le cirque rocheux. Les lacets au nord ont été remplacés vers 1960 par un nouveau tracé qui décrit une unique et large boucle, de manière à réduire la pente afin de faciliter l'accès aux véhicules motorisés. En 1970, la signature d'une servitude entre la commune de Gryon et la Ligue vaudoise pour la protection de la nature a accordé au lieu un statut de réserve naturelle qui lui assure sa pérennité. Les maisons bénéficiaient de la protection d'une forêt naturelle avant que celle-ci ne soit en grande partie détruite par une avalanche de crête le 12 avril 1975. Pour parer au danger, on éleva une longue digue. L'aménagement d'un réservoir à la fin des années 1980 a permis de mettre en place un réseau sous pression.

Fête de village traditionnelle, la Mi-été a rendu Taveyenne célèbre. La vocation première de cette coutume était de procéder le deuxième dimanche d'août à la pesée des fromages fabriqués jusqu'à cette date et d'organiser une fête à l'intention des bergers et des exploitants. Les premiers estivants, sensibles à cette tradition, la firent évoluer au 19^e siècle et lui conférèrent le renom auquel le poète Juste Olivier, résidant à Gryon à la fin de sa vie, n'est pas non plus étranger ; il composa en 1869 « La Taveyenne » et en 1873 ses « Adieux à Taveyenne », dont l'une des strophes évoque les raisons de l'engouement pour la beauté du lieu « Chalets fameux de Taveyenne, / Chalets cachés à l'œil profane / Dans le grand cirque où le granit, / Qui plane, / Laisse au troupeau que Dieu bénit, / Ce nid. »

Le site actuel

Relations spatiales entre les composantes du site

Le site de Taveyanne occupe le flanc d'un cirque couronné de rochers, orienté vers le nord-ouest et ouvert sur la vallée naissante de la Gryonne. Considéré comme l'un des plus vastes estivages des Alpes vaudoises, il est dominé à l'est par le Culan, dont le massif se prolonge en s'abaissant vers le nord, en direction de la Pointe-d'Arpille et du col de la Croix, et se poursuit à l'ouest par une arête rocheuse où culminent les pointes de Chatillon et d'Aussel, pour se terminer à l'Alpe-des-Chaux, au-dessus de Gryon. Ses premiers bâtisseurs ont choisi d'établir Taveyanne (1) sur un replat du terrain situé au centre de pâtures verdoyantes, près du fond de la combe où se rejoignent les ruisseaux (0.0.2) qui prennent naissance au-dessus.

Les deux routes d'accès mentionnées précédemment assurent toujours la desserte du groupement. Les chalets sont disposés selon huit rangées formées de bâtiments individuels ou regroupés en contiguïtés de deux à quatre propriétés ; les faîtes de leurs toitures sont perpendiculaires à la pente et décalés entre eux, ce qui crée un effet de cascade. Deux chemins constituent le canevas du tissu bâti. Le premier passe dans sa partie inférieure, en suivant les courbes de niveaux du terrain et le second, légèrement en pente, longe sa partie supérieure. Perpendiculaires à ces deux voies, des chemins en tout-venant ou simplement couverts d'herbe desservent les chalets. Ceux-ci sont élevés en madriers, avec un niveau sous la gouttière du toit établi sur un soubassement en maçonnerie de moellons. Des galeries courent sous les pignons et se prolongent souvent sur la façade gouttereau, où elles sont abritées par un avant-toit supporté par des poteaux. Les toitures sont couvertes en tavillons, dont le règlement communal de 1942 rend le maintien obligatoire ; ce matériau traditionnel, qui change en fonction des conditions météorologiques, présentant diverses nuances – du gris-argenté sous le soleil au gris-noir une fois mouillé par la pluie –, donne une unité remarquable à l'ensemble de Taveyanne. Les maisons n'étaient pas équipées de cheminée à l'origine, les fumées s'évacuant par le comble.

Les constructions traditionnelles sont utilisées aujourd'hui comme résidences secondaires. L'alpage n'étant pas relié au réseau électrique, la grande majorité des chalets est uniquement occupée en été. Les eaux usées sont évacuées grâce aux canalisations, qui les déversent dans une fosse de décantation et une tranchée filtrante en vue de leur épuration. Les vaches sont regroupées dans une écurie moderne, dont l'édification au sud-ouest du bâti fut décidée en 1987. Celle-ci a été alignée sur la dernière rangée de chalets et dotée de toitures décalées les unes par rapport aux autres pour s'intégrer à l'ensemble.

Les places de parc ont été aménagées en 1969, à l'occasion du centenaire de la composition de la célèbre chanson de Juste Olivier le long de la route, au sud-est du bâti.

L'espace environnant le bâti (I) frappe par son caractère préservé. Il se compose d'un vaste pâturage limité par la forêt qui occupe le cirque couronné de rochers, devenant toujours plus pentu dans sa partie supérieure. Il est parcouru par plusieurs ruisseaux (0.0.2), qui y prennent leur source, se regroupant pour former un torrent dans la partie inférieure du site, avant de rejoindre la Gryonne par une petite gorge. Le seul élément artificiel est constitué par un pare-avalanche (0.0.1). Après la destruction de la forêt supérieure, deux solutions étaient envisageables pour protéger les bâtiments : soit en fixant des pare-avalanches métalliques au sommet de la pente, ce qui aurait dénaturé le site protégé, soit en procédant à un aménagement plus intégré, par la création d'un vaste remblai protecteur oblique barrant le terrain au sud-est du groupement. Malgré une hauteur atteignant une dizaine de mètres et le déplacement de plus de 25 000 mètres cube de tout-venant provenant des alentours, cette digue a été recouverte de terre et herbée, ce qui lui assure une parfaite intégration.

Taveyenne

Commune de Gryon, district d'Aigle, canton de Vaud

Qualification

Appréciation du cas particulier dans le cadre régional

☒☒☒ Qualités de situation

Qualités de situation exceptionnelles du groupement d'alpage de Taveyenne, près de l'extrémité ouest du massif des Diablerets, sur le flanc d'une combe prolongeant un cirque rocheux et à proximité du torrent qui fournit l'eau nécessaire à la consommation des exploitations ; concentration des constructions sur un léger replat du terrain, à l'abri des avalanches, au milieu de l'un des plus grands pâturages d'alpage des Alpes vaudoises, vierge de tout développement lié aux aménagements touristiques qui surplombent Gryon.

☒☒☒ Qualités spatiales

Qualités spatiales prépondérantes, avec le regroupement d'un peu plus d'une trentaine de chalets blottis sur le flanc de la combe. Contraste saisissant avec l'ouverture de celui-ci. Structure du bâti reposant sur deux routes formant un grand V reliées entre elles par des chemins perpendiculaires. Maisons alignées de manière dense sur huit rangées parallèlement à ces axes.

☒☒☒ Qualités historico-architecturales

Qualités historico-architecturales prépondérantes, en raison d'un bâti d'une grande homogénéité, avec des chalets comptant un niveau en madriers sur un soubassement en maçonnerie de moellons ; unité exceptionnelle renforcée par un ensemble de toitures couvertes exclusivement en tavillons ; groupement reconstruit en 1719 après incendie ; nouvelles écuries parfaitement intégrées aménagées en 1987 ; anciens chalets convertis en résidences secondaires.

2^e version 09.2013/dgl

Photos numériques : 2013
Daniel Glauser

Coordonnées du site
575.618/128.031

Mandant
Office fédéral de la culture OFC
Section patrimoine culturel et monuments
historiques

Mandataire
inventare.ch GmbH

ISOS
Inventaire fédéral des sites construits
d'importance nationale à protéger
en Suisse